



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020, le conseil municipal de Rivière-Ouelle adoptera **le règlement 2020-03 relatif à la circulation de la machinerie de déneigement afin de réglementer la surveillance en milieu résidentiel lors du passage de la souffleuse à neige.**

QUE toute personne intéressée peut assister à cette séance publique qui se tiendra à compter de 18 h 30 dans la salle du conseil située au 133, route 132 à Rivière-Ouelle.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 15^e DU MOIS DE JANVIER 2020.

Denise Fournier
Directrice générale et secrétaire-trésorière